

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.1
Décisions budgétaires

Adoption de la décision
modification n° - budget ville 2022

DATE DE CONVOCATION

7 octobre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-10-72

L'an deux mil vingt deux

le treize octobre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme DELOBEL M. GOMIS – Mme DUDOUEU – Mme QUOD-MAUGER – Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – Mme DUCHEMIN – Mme CREVON – M. BIGOT- Mme BOSQUIER- M. BULARD – M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

M. SACHOT à Mme MEZRAR
M. ROGERET à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à Francis GESLIN
M MIZABI à Mme DELOBEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
M. PETIT à M GOMIS
M. LEMAIRE à Mme DUDOUEU
Mme DUVAL à Mme QUOD-MAUGER

Excusés

M JEANJEAN

Mme FRIBOULET est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, Maire

Lors de ses séances du 17 mars 2022 et 19 mai 2022, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a adopté respectivement le budget primitif 2022 et le budget supplémentaire 2022.

Le détail des mesures d'équilibres budgétaires proposées pour la décision modificative n°2 est mentionné dans le rapport joint à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative 2 suivante :

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2022	10 813 758,74 €	10 813 758,74 €
Nouvelles propositions	117 236,00 €	117 236,00 €
Total	10 930 994,74 €	10 930 994,74 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2022	8 519 010,24 €	8 519 010,24 €
Nouvelles propositions	179 486,00 €	179 486,00 €
Total	8 698 496,24 €	8 698 496,24 €

Vu

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

La délibération n°2022-03-15 du 17 mars adoptant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

La délibération n°2022-05-22 du 19 mai 2022 adoptant le budget supplémentaire (ou Décision modificative n°1) de l'exercice 2022

Considérant

Qu'après avoir exposé à l'assemblée les propositions d'ajustements de la modification n°2 de l'exercice 2022 par chapitres budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement, Madame Nadia MEZRAR, Maire, invite le Conseil Municipal à adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2022, qui s'équilibre aux montants suivants:

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2022	10 813 758,74 €	10 813 758,74 €
Nouvelles propositions	117 236,00 €	117 236,00 €
Total	10 930 994,74 €	10 930 994,74 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2022	8 519 010,24 €	8 519 010,24 €
Nouvelles propositions	179 486,00 €	179 486,00 €
Total	8 698 496,24 €	8 698 496,24 €

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **24**

voix contre **0**

Abstention **4** (M. BULARD - M. LE NOE - Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS)

Article unique : d'adopter la décision modification n°2 de l'exercice 2022

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits